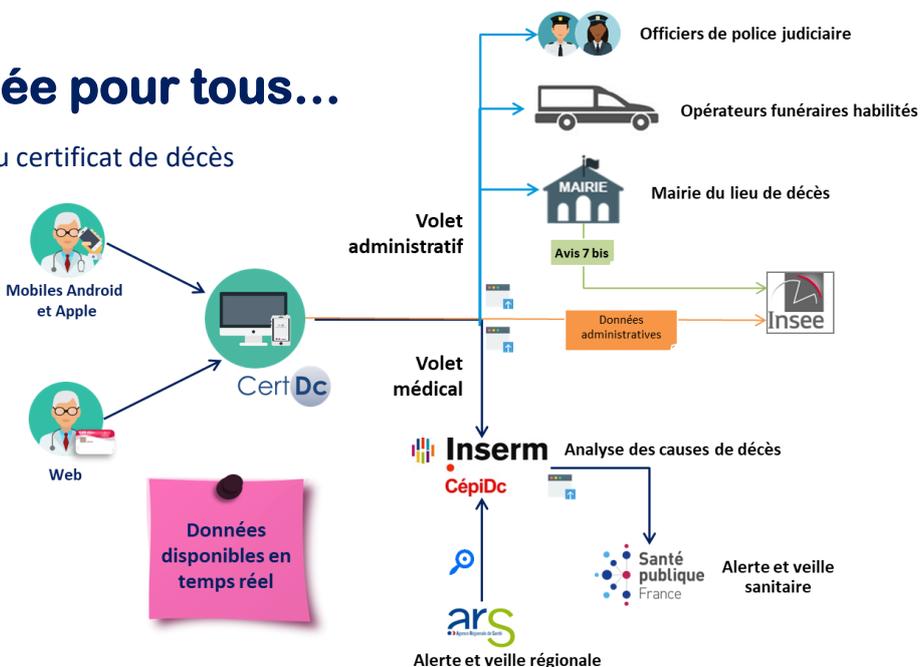


Une solution simplifiée pour tous...

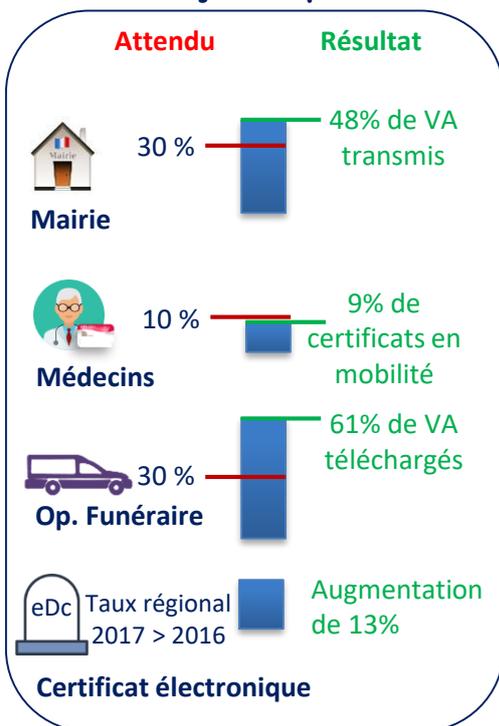
... avec la transmission électronique du certificat de décès dans sa totalité



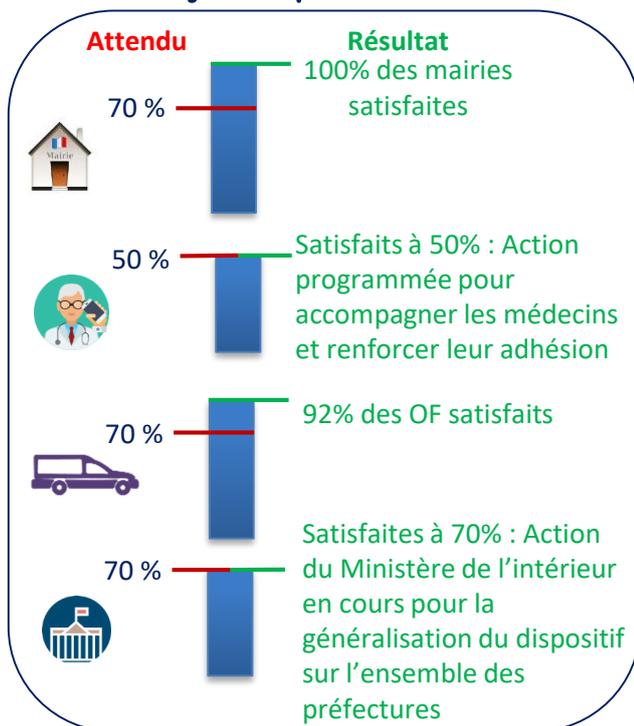
Un succès d'usage

Pour mesurer le succès du projet, des objectifs¹ avaient été définis par la caisse des dépôts et consignation qui a cofinancé le projet

Objectifs quantitatifs



Objectifs qualitatifs



Contacts

- DGS : ysaline.cuzin@sante.gouv.fr, isabelle.carton@sante.gouv.fr
- Inserm : coordination-cepidc.dsi@inserm.fr

¹ Cf Newsletter n° 1, contractualisation avec la CDC

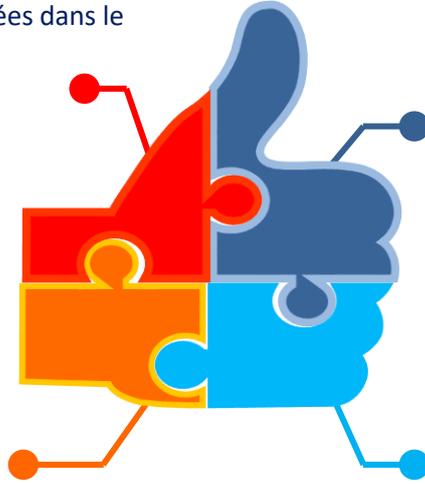
Des gains avérés pour tous les acteurs

Mairies

- Obtention automatique et intégration des données dans le logiciel d'état civil
- Amélioration de la qualité des données
- Suppression de la transmission des volets médicaux et bulletin 7 aux ARS
- Gain de 20 min / certificat

Opérateurs Funéraires

- Amélioration
 - de la qualité des données : lisibilité et complétude
 - de la qualité des échanges
 - de la sécurité des données
- Information disponible lors de la réception des familles
- Information sur le rappel de l'échéance de l'habilitation
- Gain de 30 mn / certificat



Médecins

- Suppression de l'impression des VA
- Accès à des aides en lignes et documents complémentaires
- Certification en tout lieu et toute circonstance via CertDc mobile
- Gain de 10 min / certificat

Préfectures

- Harmonisation des pratiques , base nationale
- Simplification des échanges avec les opérateurs funéraires

Une généralisation coordonnée

Pour assurer la transmission du certificat de décès rédigé électroniquement par le médecin, il est nécessaire que les mairies et les opérateurs funéraires soient en capacité d'accéder à la version électronique du volet administratif.

Le déploiement du dispositif sur le territoire national est planifié



Une application mobile pour les médecins

Dans le cadre de l'expérimentation une application mobile a été développée (IOS et Android) pour permettre aux médecins en situation de mobilité de saisir et transmettre le certificat de décès électroniquement.

Les +

- ✓ Disponibilité d'un mode test
- ✓ Rédaction du certificat de décès en l'absence de réseau (le certificat est transmis automatiquement dès connexion au réseau)
- ✓ Intégration de l'identité du défunt :
 - par lecture des titres d'identité (bande MRZ)
 - Via le transfert depuis une application métier (ex application SOS médecin)



Les -

- ✗ Nécessité d'attendre le raccordement des mairies pour l'envoi automatique du volet administratif

- ✓ Sécurisation de l'application par enrôlement du téléphone (opération nécessaire une seule fois)
- ✓ Envoi possible d'un SMS à un proche du défunt pour l'informer de la rédaction du certificat et lui communiquer son numéro pour les opérateurs funéraires
- ✓ Envoi d'un accusé de transmission sur messagerie MSSanté
- ✓ Disponibilité immédiate du certificat pour les opérateurs funéraires et les officiers de police judiciaire notamment en cas d'obstacle médico légal